

## Baisse des émissions atmosphériques malgré la croissance économique

*La politique économique a des répercussions sur l'environnement, et inversement, la politique de l'environnement peut avoir des incidences économiques. Compte tenu de l'enjeu sociétal que constituent les questions environnementales, il s'imposait de développer des outils d'aide à la décision tels que des modèles intégrant les interactions entre économie et environnement. Or, ces modèles ne peuvent fonctionner qu'avec des données environnementales et économiques qui soient cohérentes entre elles. Pour cette raison, le Conseil et le Parlement européen imposent dorénavant, en vertu du règlement européen (UE) n°691/2011, l'élaboration de comptes économiques de l'environnement intégrés dans le cadre des Comptes Nationaux. Le Bureau fédéral du Plan présente, dans son Planning Paper 111, un aperçu des comptes de l'environnement pour la Belgique, en mettant l'accent sur les analyses combinant données environnementales et données économiques tirées de la comptabilité nationale.*

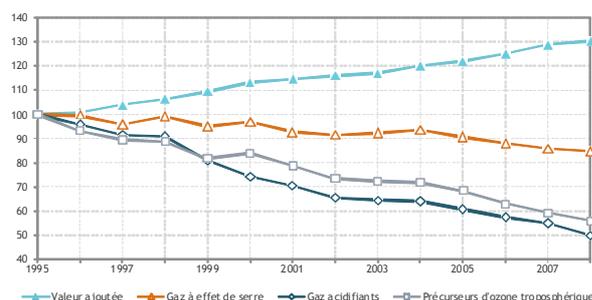
- Les émissions atmosphériques par les résidents belges, c'est-à-dire les producteurs et les consommateurs, ont sensiblement baissé entre 1995 et 2008 en dépit de la croissance économique.
- L'intensité énergétique des producteurs belges, c'est-à-dire la quantité d'énergie consommée par unité de valeur ajoutée, a diminué de 20% sur cette période.
- L'intensité en gaz à effet de serre des producteurs belges, soit la quantité de gaz à effet de serre émise par unité de valeur ajoutée, a baissé de 35% sur la même période. Quant aux émissions de polluants photochimiques et de gaz acidifiants, leur intensité a diminué de respectivement 57% et 62%.
- Le mix énergétique de l'économie belge est devenu moins polluant, principalement en raison de la substitution des combustibles solides par le gaz naturel.
- Entre 1995 et 2007, la Belgique a réduit sa spécialisation dans l'exportation de produits dont la fabrication génère d'importantes émissions de gaz à effet de serre.
- Corrigées de l'inflation, les taxes sur l'énergie par unité d'énergie consommée en Belgique ont augmenté de 3% entre 1997 et 2007.
- Entre 1997 et 2008, la part des taxes environnementales dans l'ensemble des prélèvements est passée de 8,4% à 6,6%.



Entre 1995 et 2008, les émissions de polluants atmosphériques libérées par les résidents belges ont fortement baissé, tant pour les ménages que pour les producteurs. Les émissions de gaz à effet de serre par les ménages belges ont diminué de 8%, tandis que leurs émissions de précurseurs d'ozone troposphérique ont reculé de 47% et celles de gaz acidifiants, de 48%. Toutefois, la majeure partie de la pollution atmosphérique en Belgique est générée par les producteurs. Selon le type de pollution atmosphérique, leur part dans la pollution totale belge a varié entre 70% et 90%. Comme le montre le graphique ci-dessous, pour les années 1995 à 2008, on constate un découplage absolu : les émissions de gaz à effet de serre, de précurseurs d'ozone troposphérique et de gaz acidifiants des producteurs

belges ont diminué de respectivement 15%, 44% et 50%, tandis que la valeur ajoutée réelle de l'économie belge a progressé de 31%.

**Découplage absolu entre croissance économique et émissions atmosphériques des producteurs belges**



Une analyse de l'évolution entre 1995 et 2008 des émissions de dioxyde de carbone, soit le principal gaz à effet de serre libéré par les producteurs belges, montre que la baisse de leur intensité énergétique, c'est-à-dire la quantité d'énergie consommée pour créer une unité de valeur ajoutée, est responsable de près de la moitié du découplage entre les émissions de dioxyde de carbone et la croissance économique. L'intensité énergétique des producteurs belges a baissé de 20%. Cette diminution a même été de plus de 20% dans les secteurs de l'énergie, du transport et de la métallurgie, trois des branches d'activité les plus énergivores en Belgique. L'évolution du mix énergétique des producteurs belges était responsable d'un tiers du découplage entre leurs émissions de dioxyde de carbone et la croissance économique. Le principal changement de leur mix énergétique s'est traduit par une substitution des combustibles solides, comme le charbon, par le gaz naturel, moins polluant. Enfin, le changement de la structure de l'économie belge vers des activités moins polluantes était responsable pour un peu plus d'un cinquième du découplage entre les émissions de dioxyde de carbone libérées par les producteurs belges et la croissance économique. À cet égard, la hausse de la part du secteur tertiaire, relativement peu polluant, dans l'économie belge a joué un rôle important. De plus, la Belgique a réduit sa spécialisation dans l'exportation de produits intensifs en gaz à effet de serre.

Une analyse de la pollution liée au commerce international de biens et de services montre que sur la période 1995-2007 les émissions de gaz à effet de serre évi-

tées grâce aux importations ont toujours été plus importantes que les émissions de gaz à effet de serre générées par la production des exportations. Cet écart était par ailleurs plus prononcé en 2007 qu'en 1995, ce qui s'explique par l'évolution de la composition des exportations. La part des produits intensifs en gaz à effet de serre dans les exportations belges a clairement reculé.

La baisse de l'intensité énergétique de l'économie belge s'est accompagnée d'une légère hausse de la pression fiscale sur l'énergie. Corrigées de l'inflation, les taxes sur l'énergie par unité d'énergie consommée ont augmenté de 3% entre 1997 et 2007. Les taxes énergétiques représentent près de deux tiers des taxes environnementales totales en Belgique. En termes nominaux, ces dernières ont augmenté de 30% entre 1997 et 2008. Cette hausse ne signifie pas pour autant que la fiscalité en Belgique soit devenue plus verte : la part des taxes environnementales dans les prélèvements totaux est passée de 8,4% à 6,6%.

*"Comptes de l'environnement pour la Belgique - comptes économiques de l'environnement 1990-2008", G. Vandille et L. Janssen, Planning Paper 111, septembre 2012.*

La publication peut être commandée, consultée et téléchargée via le site [www.plan.be](http://www.plan.be).

Pour plus d'informations :  
Lies Janssen, [lj@plan.be](mailto:lj@plan.be), 02 507 74 23  
Guy Vandille, [gv@plan.be](mailto:gv@plan.be), 02 507 73 65